

Note d'information à destination des familles Admission en section internationale à l'école élémentaire - rentrée 2024

Références :

Décret n° 2006-1193 du 28 septembre 2006
 Arrêté du 11 mai 1981 relatif aux sections internationales d'école élémentaire
 Code de l'éducation art. D421-131 à D421-143

Quoi ?

Les sections internationales sont un dispositif bilingue sélectif implanté en école élémentaire et qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Dans le département de l'Isère, six langues sont proposées : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais. L'admission en section internationale requiert le passage d'un test d'entrée et se fait dans la limite des places disponibles.

Où ?

ALLEMAND ou ANGLAIS école de la Houille Blanche 7 rue de la Houille Blanche 38100 Grenoble 04 76 96 51 75 ce.0382911H@ac-grenoble.fr	ANGLAIS école élémentaire Jules Ferry 47 rue Léon Jouhaux 38100 Grenoble 04 76 44 71 88 ce.0382874T@ac-grenoble.fr	ARABE école Menon 9 rue Hébert 38000 Grenoble 04 76 42 70 69 / 07 81 17 73 29 ce.0380578X@ac-grenoble.fr
ESPAGNOL école primaire Bizanet 53 avenue Maréchal Randon 38000 Grenoble 04 76 42 00 66 ce.0382286D@ac-grenoble.fr	ITALIEN école Jean-Jaurès 9 cours Jean-Jaurès 38000 Grenoble 04 76 46 41 80 ce.0382801N@ac-grenoble.fr	PORTUGAIS école Anthoard 3 rue Anthoard 38000 Grenoble 04 76 96 69 34 ce.0382925Y@ac-grenoble.fr

Pour plus d'informations sur chacune des écoles, consultez <https://bv.ac-grenoble.fr/carteforpub/ecole>

Pour qui ?

Le recrutement concerne **en priorité les élèves qui doivent entrer en CP**, dans la limite des places disponibles. Les demandes qui concernent les élèves hors du secteur de l'école ne pourront être satisfaites que dans la limite des places disponibles après inscription des élèves de secteur.

Comment s'inscrire ?

Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le site de la DSDEN de l'Isère à la rubrique « dispositifs éducatifs » « langues » « [Admission en SI en école élémentaire](#) » **du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 1^{er} mars 2024**.

Attention, votre enfant ne peut passer qu'un seul test d'entrée : s'il parle plusieurs langues, il vous faudra faire un choix.

Vous pouvez joindre au dossier d'inscription toutes pièces permettant d'apprécier l'aptitude de votre enfant à suivre les enseignements spécifiques de cette section (attestation de séjour à l'étranger, mention d'un apprentissage précoce de la langue étrangère à l'école maternelle par exemple).

Après examen de leur dossier, les candidats devront passer **une épreuve orale** destinée à apprécier le niveau de connaissance de la langue étrangère considérée pour les élèves français, de la langue maternelle et du français pour les élèves étrangers.

Quand ?

Les épreuves orales auront lieu le **mercredi 3 avril et le mercredi 10 avril 2024** : une convocation vous sera adressée par l'école centre de test.

Et les résultats ?

Si votre enfant est admis dans l'école, son nom apparaîtra sur la liste que les écoles proposant une section internationale afficheront le **lundi 10 juin 2024**.

Dans le cas contraire, vous recevrez un courrier vous indiquant que votre enfant n'a pas été admis.

Et après ?

Renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître les pièces justificatives dont elle a besoin pour inscrire votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez à vous rapprocher des directions d'école